



Un stage de citoyenneté et t'il inscrit au casier judiciaire?

Par **isabella602008**, le 17/11/2009 à 21:08

Bonjour,

je voulais savoir si un stage de citoyenneté etait inscrit sur le casier judiciaire?
ce stage et effectué pour dégradation volontaire prévue par l'article 635-1 AL 1 du code penal
et réprimé pas l'article 635-1 AL 1 et AL 2 du code penal j'ai un stage de 3 jour a effectuer je
m'inquiète énormément du compte fait que pour mon future emploi mon casier judiciaire doit
être vierge surtout le bultain numero 2 merci
cordialement